

BUDGET PARTICIPATIF

4^{ème} édition

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 13 octobre 2023

4^{ème} édition du Budget Participatif

PREMIÈRE PHASE

Je dépose mon projet :

**Du 9 octobre
au 22 décembre 2023**

En format papier à déposer dans l'urne à
l'Accueil de la Mairie, ou en ligne sur :

aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr





« Le Budget Participatif est un outil pédagogique et citoyen permettant d'impliquer concrètement les habitants dans un processus novateur de décision et de réalisation de leurs projets. Il s'agit en effet d'un dispositif basé sur un principe aussi simple qu'efficace : les habitants proposent, la Ville étudie, les habitants décident, et la Commune réalise. Les habitants peuvent ainsi proposer des projets d'investissement qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes sur l'ensemble du territoire communal. Ces projets participent à

l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité de la Ville. Pour cette quatrième édition, l'enveloppe allouée aux projets qui seront retenus est de 70 000 € TTC, ce qui portera les investissements réalisés depuis sa création en 2020 à un total de 400 000 €.

**Isabelle Chédeville,
Maire-Adjointe
à la Démocratie Participative**

LE CALENDRIER 2023 - 2024

DÉPÔT DES PROJETS

Du 9 octobre
au 22 décembre 2023

Je propose un projet d'une valeur inférieure ou égale à 70 000€, que je dépose en Mairie ou que je renseigne sur le site aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr

ÉTUDE

Du 26 décembre 2023
au 8 mars 2024

Les Services de la Ville étudient la conformité avec le règlement et la faisabilité des projets déposés. Je suis l'avancée sur : aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr

VOTE

Du 18 mars
au 28 avril 2024

Les Aureilhanais de 16 ans et plus votent pour les projets retenus, en conformité avec le règlement. Ces votes sont collectés et traités en Mairie (une urne et des bulletins sont mis à la disposition du public). Ou vote en ligne sur le site aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr

ET APRÈS ?

Résultat des votes dès le 29 avril 2024.
Réalisation du ou des projets retenus prévue à compter de l'automne 2024.

Une question ?
Posez-la sur budget.participatif@ville-aureilhan.fr

Retrouvez toutes les informations sur
aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr

Restez connectés :
www.ville-aureilhan.fr



Mairie d'Aureilhan